



MAIRIE DE GERBEPAL

Département des Vosges
République Française

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gerbépal, se sont réunis à 20H00 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 8 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : **14** ; présents : 14 ; votants : 14

Etaient présents :

M. Bernard THOMAS, Maire
M. Michel MARCHAL, premier adjoint au maire
M. Eric LEMAIRE, 2nd adjoint au maire
M. Sébastien GIRARDI, conseiller municipal
Mme Corinne MARCHAL, conseillère municipale
M. Thibaut LAUMON, conseiller municipal
Mme Christine GRANDCOLAS, conseillère municipale

M. Christophe POIROT, conseiller municipal
M. Michel DIDIER, conseiller municipal
Mme Claudine BERTRAND, conseillère municipale
Mme Marie-Noëlle THOMAS, Conseillère déléguée
M. Vivian DELORME, conseiller municipal
Mme Brigitte DOERFLINGER, conseillère municipale
Mme Estelle MONIN, conseillère municipale

Etaient absents :

A donné procuration :

Madame Brigitte DOERFLINGER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 qui est approuvé à l'**unanimité**. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.
Le Conseil municipal, après entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2024 – Création d'un espace partagé le long de la RD8 entre le centre et la RD86 – 2^{ème} tranche – Délibération n°27/2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Présentation des travaux pour la création d'un espace partagé le long de la RD8 par Eric Lemaire, 2^{ème} adjoint, qui explique le plan, l'accotement auquel on ne touche pas, la route, partie végétale avec canalisation de l'eau, partie partagée en concassé.

Les travaux seront faits en même temps que la route par le département. La route sera fermée

pendant 10 à 15 jours.

La question sur le haricot au niveau de l'entrepôt du Terroir est évoquée. C'est trop difficile et même dangereux, mais c'est le département qui a décidé. Conclusion ils ne démonteront pas. Le risque c'est l'accident.

La demande de plusieurs conseillers est de faire un courrier à l'ATD88 pour signaler la dangerosité de la nouvelle organisation de la route, ceci pour se couvrir, un écrit est important.

Le 2^{ème} adjoint invite les conseillers demandeurs à rédiger le courrier avec un plan pour expliquer la situation et le transmettre à la mairie qui le fera suivre.

Monsieur le maire interviendra auprès de la DDT pour évoquer la dangerosité du carrefour.

A la majorité absolue des suffrages exprimés : 14 voix pour

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de confier les travaux de voirie 2024 – création d'un espace partagé le long de la RD8 entre le centre et la RD86 – 2^{ème} tranche à l'entreprise TRB TRAPDID BIGONI SAS pour un montant de 97 780,00€ HT soit 117 336,00 € TTC.
- **MANDATE** le Maire pour effectuer les démarches administratives et techniques concernant cette délibération.

Affaire n°2 : **Organisation du temps scolaire – Délibération n°28/2024**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges nous informe que l'organisation du temps scolaire (OTS) de l'école de Gerbépal arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Afin de prendre un nouvel arrêté pour une durée de 3 ans, nous devons faire part de nos intentions quant au rythme scolaire en accord avec le conseil d'école.

A la majorité absolue des suffrages exprimés : 14 voix pour

Considérant l'intérêt particulier que présente la semaine de 4 jours et les horaires de 8h30 à 12h00, l'élève étant plus attentif le matin. La reprise de l'école à 14h00 jusqu'à 16h30.

La pose méridienne restant de 2h00 pour la restauration scolaire et les 2 tournées de ramassage du bus scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

DECIDE :

La reconduction de l'OTS actuellement en vigueur.

Questions diverses :

- Une réunion pour décider des taux des impôts locaux pour les 9 communes de l'ancienne communauté de communes du Val du Neuné est programmée, pour une baisse éventuelle des taux des communes suite à la mise en place de la Reomi. Mais le risque est la diminution de la DGF
- Les travaux de l'école. Il y a quelques incertitudes sur l'isolation extérieure. Peu d'entreprises se sont présentées, elles ont trop de travail.
- Pour le reste des travaux, il y a au contraire beaucoup d'entreprises. Cela va peut-être être un peu difficile.

Clôture de la séance à 21h05